



La société Européenne  
face à ses mutations et aux valeurs qui la fondent

Berlin, 22 et 23 Octobre 2004 - Friedrich-Ebert-Stiftung



## Introduction

Le forum franco-allemand a réuni pour la sixième fois\*, les 22 et 23 octobre 2004 à Berlin, des représentants français et allemands de la société civile et du monde politique autour du thème : **"La société européenne face à ses mutations et aux valeurs qui la fondent"**. Ils ont ainsi poursuivi une initiative lancée par les gouvernements français et allemand en 1998 et concrétisée année après année par la fondation Friedrich Ebert et la fondation Jean Jaurès.

L'objectif du forum est de donner de nouvelles impulsions au dialogue franco-allemand en terme de contenu, en abordant des sujets décisifs pour l'avenir et en analysant les bouleversements que vit l'Europe unifiée. Mais c'est aussi de tisser de nouveaux réseaux entre les sociétés civiles française et allemande. En effet, parce que le dialogue franco-allemand est souvent considéré comme une évidence, il importe de l'actualiser en permanence.

Après la société de l'information, le développement durable et la *société du savoir*, le forum a inscrit à son ordre du jour en 2004 la question des mutations que connaissent les sociétés française et allemande, et au-delà la société européenne dans son ensemble : vieillissement de la population, recul plus ou moins fort de la démographie, crise d'identité, essoufflement du modèle social et culturel. La question se pose de savoir dans quelle mesure ces mutations risquent de remettre en cause les valeurs qui fondent la société européenne : démocratie, liberté, solidarité, égalité entre les femmes et les hommes, progrès économique, social et scientifique. Le forum a ainsi placé au centre de ses débats les points suivants : démographie et immigration, égalité des droits et parité entre les femmes et les hommes, éducation et formation, ainsi que les thèmes de la laïcité et de l'Europe sociale. Il est clair désormais que les réponses à ces évolutions ne peuvent plus être apportées seulement au niveau national. Elles doivent l'être à l'échelle de l'Europe. La France et l'Allemagne ont un rôle central à jouer pour avancer des propositions pertinentes.

Cette brochure publie, résumés, les principaux échanges du forum 2004. Sont regroupés dans une première partie les mots d'accueil de Pia Bungarten, directrice du département Dialogue international de la FES et de Michel Thauvin, directeur de la fondation Jean-Jaurès, ainsi que le résumé des débats des tables rondes et les interventions d'ouverture et de conclusion du président du Bundestag, Wolfgang Thierse, et de l'ancien ministre français de l'Economie et des Finances, Dominique Strauss-Kahn. La deuxième partie approfondit certains défis particuliers auxquels est confrontée l'Europe (immigration, égalité et parité entre les femmes et les hommes, éducation, laïcité), à travers les travaux en ateliers et les communications sur la laïcité en France et en Allemagne d'Henri Pena-Ruiz et de Heiner Bielefeldt. Gaëtan Gorce et Michael Roth, respectivement députés à l'Assemblée nationale et au Bundestag, ont assuré la synthèse des débats. Le programme du forum franco-allemand 2004 figure à la fin de ce document.

Ghislaine Toutain – Winfried Veit

\*On peut prendre connaissance des programmes et des synthèses des cinq précédents forums sur le site de la FJJ et de la FES.

## Mots d'accueil

**Pia Bungarten**, responsable du Département "Dialogue international" de la Friedrich-Ebert-Stiftung

Quels objectifs nous fixons-nous avec le forum franco-allemand ? Il s'agit de donner un nouvel élan au dialogue franco-allemand en lui confiant de nouveaux sujets de réflexion. Pour cela, nous abordons ensemble des questions d'avenir et nous formulons des propositions qui incluent une dimension européenne. Nous souhaitons en outre faire participer à la coopération franco-allemande de nouveaux grands décideurs issus de la politique, de la société civile, du monde des affaires, de la communauté scientifique et des médias. Autrement dit : créer de nouveaux réseaux entre les sociétés civiles française et allemande, étendre la coopération franco-allemande à d'autres thèmes et à d'autres institutions et soutenir ainsi les efforts de l'Allemagne et de la France en faveur de l'intégration européenne.

Certains considèrent la coopération franco-allemande comme allant de soi. A mes yeux, cela démontre la prouesse politique réalisée par la génération de l'après-guerre : ceux qui sont nés après 1945 ne peuvent pas imaginer qu'un conflit puisse éclater un jour entre la France et l'Allemagne. Mais nous savons aussi que ce qu'on veut préserver doit être entretenu en permanence. Aucune amitié, aucun partenariat n'est acquis pour toujours. Plus quelque chose est important, plus il faut lui accorder d'attention. La coopération franco-allemande est aujourd'hui l'élément central de l'intégration européenne, comme elle l'a été au cours des précédentes décennies. Sans cette coopération, le projet européen de construction de la paix n'aurait été ni réalisable ni crédible ; sans elle, il ne serait jamais allé aussi loin. Elle demeure indispensable au développement futur de l'Europe. Lui donner un élan nouveau, comprendre de quel potentiel ce partenariat franco-allemand est porteur pour l'avenir, élargir et exploiter ce potentiel à bon escient est une mission et un défi qui incombent non seulement aux gouvernements mais aussi aux sociétés civiles.

Les premiers forums ont été consacrés à des sujets importants comme la société de l'information en Europe, le développement durable, la société de la connaissance. Dans tous ces domaines, l'Europe doit faire de grandes choses, se montrer convaincante, afin de contribuer à façonner l'avenir de l'ensemble du monde. Cette année, nous prévoyons d'aborder pour la première fois l'évolution de nos sociétés. La France, l'Allemagne et l'Europe dans son ensemble sont confrontées à des problèmes très comparables : le vieillissement de la population, l'immigration, l'intégration de la population étrangère, l'égalité entre les sexes et, sujet fortement lié à ce qui précède, le nouveau visage social de l'Europe et sa capacité à se réformer. Comment construire une société de l'égalité en droit fondée sur les valeurs de solidarité, de liberté et de progrès économique, scientifique et social ? Il n'y a pas qu'en France et en Allemagne qu'on se soucie de ces questions. Toute l'Europe s'en préoccupe. Chercher des réponses n'est plus depuis longtemps une affaire purement nationale. Une Europe qui s'agrandit et qui s'unifie est sans doute synonyme de concurrence nouvelle et donc de nouvelles pressions, de nouvelles tensions. Mais c'est justement là que l'Europe construite au cours des décennies passées, cette Europe tellement importante, prend toute sa dimension : une Europe qui a su créer les conditions d'un équilibre pacifique entre des intérêts différents et une Europe qui offre une vaste palette d'expériences et de démarches en vue une réorientation conforme à nos valeurs et d'une modernisation socialement équitable.

Dans ce contexte, la coopération franco-allemande reste déterminante : elle indique la forme à suivre par les gouvernements et les sociétés civiles pour aborder et traiter de questions transnationales. Pour mener un tel dialogue transnational et pour chercher ainsi de nouvelles réponses, il faut disposer d'institutions qui le soutiennent. C'est tout l'objet des fondations politiques que sont la fondation Friedrich-Ebert et la fondation Jean-Jaurès. Un député allemand, M. Erler, a dit un jour que ce qui faisait la valeur des fondations politiques est qu'elles permettent "le dialogue pendant les temps difficiles". Or les temps sont presque toujours difficiles et le dialogue est essentiel. Je vous souhaite, dans le cadre de ce dialogue, de trouver des réponses durables aux questions que nous nous sommes posées aujourd'hui.

**Michel Thauvin**, directeur de la Fondation Jean-Jaurès

Nos deux fondations sont des lieux d'échanges, de libre expression, d'analyses et de propositions sur les changements majeurs qui agitent l'Europe et au-delà le monde contemporain. La question qu'aborde la sixième session du forum franco-allemand est très importante pour les 450 millions d'habitants que compte l'UE. Elle est, en outre, particulièrement bienvenue pour au moins trois raisons :

- En premier lieu, la réflexion que vous allez conduire et les propositions que vous allez élaborer s'inscrivent dans un moment fort de la vie de l'Union. En effet, le traité constitutionnel adopté à Bruxelles par les vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement sera signé vendredi prochain à Rome. Ce texte, qui réaffirme les valeurs sur lesquelles s'est construite l'Union européenne depuis près de cinquante ans, doit être ratifié dans les mois qui viennent par chacun des vingt-cinq Etats-membres. Si en Allemagne, seuls des groupes extrémistes de droite et de gauche s'opposent à sa ratification, en France la question est beaucoup plus disputée, notamment au parti socialiste.
- L'approfondissement de cette cohésion est d'autant plus nécessaire que l'Union rassemble depuis mai 2004 dix nouveaux Etats-membres dont les sociétés ont connu une histoire et des expériences différentes de celles de l'Europe de l'Ouest, même si toutes commencent à être confrontées aux mêmes problèmes.
- Le thème retenu est aussi essentiel car la société européenne dans son ensemble doit s'adapter à la nouvelle donne mondiale créée par la chute du Mur de Berlin. Depuis cet événement heureux et majeur, qui marque la rupture avec le partage de Yalta, le monde a changé. Sa diversité mais aussi sa dangerosité et les risques de conflits se sont accrus, la globalisation de l'économie de marché et l'émergence de nouvelles puissances sont devenues des faits incontournables, le développement des nouvelles technologies de l'information ont effacé les distances, sans toujours, toutefois, rapprocher les hommes.

Sur ce dernier point, l'Europe est une construction exemplaire. Elle a su réunir les peuples et les cultures et forger des principes fédérateurs porteurs de paix et de prospérité. Pour autant, l'Union européenne est une entité ouverte sur l'extérieur. Elle subit les évolutions en cours et doit trouver en elle les moyens qui lui permettront de peser sur un monde plus que jamais à la recherche de repères.

Or, à l'image des sociétés française et allemande, la société européenne connaît des mutations qui peuvent la freiner dans son développement si des réponses appropriées ne sont pas rapidement apportées: vieillissement de la population, baisse de la natalité, crise du modèle social et culturel, interrogations sur l'identité européenne, persistance, notamment en Allemagne et en France, d'un chômage massif, croissance économique ralentie. La question qui se pose est de savoir comment accompagner ces mutations-notamment gérer le vieillissement des populations et la crise des modèles social et culturel, assurer le développement économique et la formation adaptée des jeunes générations, mieux intégrer les populations immigrées- sans menacer les valeurs fondatrices : solidarité, liberté, progrès économique, social et scientifique, égalité entre les femmes et les hommes, laïcité.

La France et l'Allemagne, moteur historique de l'Union, ont un rôle particulier à jouer dans cette réflexion, d'autant que leur modèle sociétal diffère sur des questions importantes comme le principe laïc ou le modèle républicain français d'intégration. La confrontation de leurs modèles et de leurs expériences rendront d'autant plus cohérentes et crédibles les propositions communes que vous aurez élaborées pour faire progresser le bien-être des 450 millions d'habitants de l'Union européenne.

## Ouverture

### "L'Europe est plus qu'une vision, c'est une puissance"

**Wolfgang Thierse**, président du Bundestag

L'actualité me conduit à entrer dans le vif du sujet. Il n'y a pas d'usine Opel en France. Mais la lutte pour la défense des emplois et des sites de production de General Motors en Europe est une occasion de plus d'aborder certains aspects fondamentaux de la politique européenne. Face au pouvoir des groupes implantés sur toute la planète, que pouvons-nous faire pour mettre en place en Europe une politique sociale et une politique de la croissance et de l'emploi efficaces ? Jusqu'où est-il possible d'opposer les Etats et les syndicats européens les uns aux autres et de les entraîner dans une course à la baisse des salaires et de la fiscalité susceptible de saper les fondements de l'Etat-providence européen ? Avons-nous les moyens d'orienter la pression qu'exercent les partis de gauche, les syndicats et les citoyens pour la défense de l'emploi national et régional vers l'émergence d'une puissance économique européenne ? De quels moyens et de quels pouvoirs disposons-nous pour maintenir des sites et des emplois à la fois en Belgique, en Suède, en Angleterre, en Allemagne et en Pologne lorsque le groupe auxquels ils appartiennent les met en concurrence ? Sur quelles bases doit reposer, en Europe, une stratégie sociale de gauche qui respecte les spécificités de chaque Etat-membre tout en assurant la cohésion de la société européenne ? La crise chez Opel démontre aux responsables politiques, qui restent souvent prisonniers de raisonnements et d'instruments nationaux, ce que signifie la mondialisation. Cette crise est un exemple concret de ce que nous vivons plus ou moins consciemment comme une crise de la politique : l'accroissement du fossé entre le rythme et l'ampleur des processus de décision économique et la lenteur des processus nationaux de décision politique démocratique.

La seule réponse réaliste à cette fracture et aux défis de la mondialisation est l'Union européenne. En son sein, la coopération entre la France et l'Allemagne conservera sans doute à l'avenir le rôle de premier plan qu'elle a joué au cours de l'histoire de ces deux pays. Je pense à la séance conjointe qu'ont tenue en janvier 2003 à Versailles l'Assemblée nationale française et le Bundestag. Cette réunion n'a pas seulement été un symbole de l'amitié franco-allemande ; elle a aussi montré à tous que les deux Etats avaient la volonté de travailler ensemble de façon concrète pour préparer l'avenir, au niveau de l'exécutif mais aussi à celui des parlements. Cette séance a été l'occasion de réaffirmer que la France et l'Allemagne se considèrent toujours comme le moteur de l'UE. Avec la construction de l'Union européenne, ces deux pays ont bâti avant tous les autres, sur les ruines de la guerre hitlérienne, une œuvre de paix inédite au regard de l'histoire. Mais où en sommes-nous aujourd'hui ? [...]

#### *La démocratie avant l'économie ?*

La question centrale à laquelle est désormais confrontée la social-démocratie est celle de l'avenir de l'Etat-providence. Mais avant tout, il faut s'interroger sur la réalité de la primauté de la démocratie politique sur l'économie. Si le processus économique prive la communauté des fondements matériels sur lesquels repose l'Etat européen -à la fois Etat de droit, Etat-providence et garant de la culture- elle n'aura plus les moyens de financer une redistribution sociale solidaire. Son système social sera donc mis à mal. L'Etat est-il autre chose qu'un appareil garantissant un partage aussi juste que possible en fonction de la période historique et de critères sur lesquels il faut sans cesse s'entendre ? Si cet Etat ne sert plus le citoyen, pourquoi le citoyen s'engagerait-il encore pour lui ?

Une communauté démocratique ne peut exister sans soutien actif des citoyens. Si la démocratie et l'Etat-providence constituent le lien culturel et politique, forgé par l'histoire, de l'identité européenne, la mondialisation nous pose la question de l'avenir de l'Europe. En effet, les changements auxquels nous sommes confrontés portent sur ce noyau commun d'identité social-démocrate et d'identité politique européenne. Or les interventions du politique marquant toujours un temps de retard sur l'ampleur et la rapidité des changements sociaux et économiques imposés, son image s'est dégradée et le sens de son action s'en est trouvée amoindrie. L'impression que la mondialisation est un processus naturel contre lequel les responsables politiques sont impuissants est certainement fautive. Mais elle contribue à leur nier toute responsabilité dans l'organisation et le contrôle de la réalité économique. "De toute façon, vous ne pouvez rien y faire !" entend-on dans une réunion sur deux. Beaucoup de gens considèrent comme inéluctables l'internationalisation des marchés et la pression concurrentielle sur les Etats, les sites économiques et les entreprises alors que ces changements ont résulté, au cours des trente dernières années, de décisions politiques.

Par conséquent, on peut penser que des réponses politiques peuvent être apportées aux difficultés actuelles. Mais lesquelles ? [...] Dans le domaine de la politique économique, qui structure l'organisation de la société, de quels instruments disposons-nous, dans le contexte de la mondialisation, pour assurer la croissance et l'emploi ? Il est illusoire de penser que le chômage peut être réduit par les seuls moyens d'une politique nationale. Par ailleurs, les effets de la relance de la croissance par la baisse continue de la fiscalité, des coûts salariaux et des charges sont très limités. L'idée que seule une politique économique européenne peut soutenir la croissance et assurer la stabilité et l'emploi commence à faire son chemin jusque dans les milieux conservateurs. Le fait que la Banque centrale européenne, seule institution à compétence macro-économique conçue pour la zone euro, soit axée sur l'objectif unique de la stabilité monétaire se révèle insuffisant. Le dogme supposé du pacte de stabilité et de croissance connaît déjà des assouplissements. Garantir la stabilité de la monnaie unique est certes un objectif important, mais il ne doit pas empêcher les Etats et l'Europe de prévenir une récession.

#### *Pour une stratégie commune des sociaux-démocrates européens*

Une deuxième question essentielle qui se pose est celle du renouvellement de notre vision de l'Etat et de la délimitation de la frontière entre Etat-providence et Etat-concurrence. L'Etat social d'aujourd'hui se caractérise de plus en plus par la participation. Le système social est un moyen, dont la fin est la création d'un contexte qui offre à chacun la possibilité de vivre de manière autonome et digne. Permettre à chacun de faire entendre sa voix grâce à l'éducation et à la cogestion, mais aussi à la santé et à la mobilité, est une priorité. La force de travail -ou le capital humain- qui fait la richesse d'une société moderne repose sur un niveau d'éducation élevé, le développement de la science et de la recherche, l'existence de transports et de normes environnementales et donc sur un patrimoine public. Enfin, l'Etat social moderne à l'européenne est une institution garante de la liberté et un élément fondamental du fonctionnement de notre démocratie. Garantir à tous les citoyens le même degré de liberté et de dignité en fait des titulaires de droits et non des porteurs de revendications à l'égard de tiers. Là réside le fondement d'une vision moderne de la notion de citoyenneté qui confie à l'Etat, dans le modèle social européen, la défense des droits individuels et des droits sociaux fondamentaux. Pour l'individu, c'est ce qui justifie l'appartenance à la communauté et la co-responsabilité politique à l'égard de cette communauté. Si nous ne voulons pas que l'évolution démographique, l'immigration et l'hétérogénéité culturelle et sociale croissante fassent disparaître de nos sociétés toute cohésion sociale, un effort de plus en plus grand sera nécessaire pour organiser la solidarité au-delà des groupes ethniques et sociaux et d'empêcher l'émiettement de la société en groupes culturels cloisonnés. [...]

Pour maîtriser ces évolutions, les sociaux-démocrates européens, qui luttent contre l'exclusion sociale, doivent élaborer une stratégie politique commune favorisant la cohésion sociale et l'intégration via la participation. Au cours de leur longue histoire, les sociaux-démocrates ont appris à inscrire dans le temps la distance qui sépare leurs objectifs ambitieux de ce qui est réalisable concrètement dans une situation donnée. Nous n'avons aucune raison de changer sur ce point. Nous ne devons pas soumettre notre programme à ce qui est faisable dans l'instant et à faire l'apologie du pragmatisme qu'impose l'action gouvernementale. La répartition planétaire actuelle du pouvoir fixe des limites à la politique en général et aux sociaux-démocrates et aux partis de gauche en particulier. Notre mission est de modifier cette situation afin que partout dans le monde et particulièrement en Europe, la politique permette de maintenir la cohésion sociale et se renouvelle sur la base de valeurs communes. Le marché et la transformation de tous les domaines de la vie en champ d'action économique ne peuvent assurer la justice sociale, la protection de l'environnement, la diversité culturelle ou la sécurité sociale. Or sans environnement sain, sans culture, sans justice sociale et sans sécurité, l'homme ne peut exister ni les sociétés fonctionner. Je ne plaide pas pour la disparition du marché, mais pour qu'on ne le considère pas comme le mécanisme de régulation de la société. [...]

#### *L'Europe, une puissance de paix*

Depuis longtemps déjà, l'Europe n'est plus seulement une vision mais une puissance en fonction de laquelle nous devons et pouvons orienter nos objectifs et nos conceptions politiques. L'Europe est le marché le plus vaste et le plus attirant au monde. C'est aussi la région de la planète où les conditions sont les plus favorables à une prospérité durable et à la liberté. L'Europe n'est pas une balle avec laquelle jouent l'économie mondiale et les marchés financiers. Elle est au contraire l'un des grands acteurs du jeu. Elle peut peser de tout son poids pour donner au monde un visage plus humain. Le fait que nous, République fédérale d'Allemagne et République française, coopérons dans ce sens plus étroitement que jamais et souhaitons que l'Europe conduise une politique autonome constitue un signe d'espoir, malgré les différences, divergences et contradictions qui existent entre nos pays. La guerre d'Irak l'a montré. Comme la France, l'Allemagne a dit clairement qu'après ce que l'Europe avait vécu, seul est admissible un ordre

international dominé par le droit et non par la loi du plus fort. C'est pourquoi nous devons, ensemble, donner plus de poids aux Nations-Unies et faire de l'Europe une puissance de paix. L'immense majorité des peuples européens a soutenu et soutient cette politique, même si certains gouvernements ont pris des décisions inverses.

Que faut-il faire à présent ? Dans l'organisation des rapports sociaux, nous devons affirmer avec plus d'assurance le visage de l'Europe, où la tradition du compromis social est toujours bien vivante. Partie de France, l'idée que la liberté et l'égalité devaient être pensées ensemble dans un esprit de fraternité a conquis le continent. L'Etat-providence s'est développé en Europe avec de nombreuses variantes, avant même l'accélération récente de la mondialisation. Il n'y a donc aucune raison de douter des capacités de l'Europe à concevoir et à réaliser son propre modèle d'organisation de la mondialisation. Nous sommes d'ailleurs contraints de le faire. Ce n'est pas facile. La rude bataille engagée autour de la Constitution européenne montre une fois de plus à quel point les Européens sont encore loin de saisir avec détermination la chance historique que ce texte constitue. Allemands et Français, sociaux-démocrates et socialistes, pourraient apporter leur contribution pour qu'ils y parviennent. Je sais que l'euro-scepticisme est en train de gagner du terrain au parti socialiste français. Raison de plus pour aborder ces questions et venir à bout de ce scepticisme par des efforts conjoints d'organisation politique commune.

## Tables rondes

### I. « Les mutations de la société européenne menacent-elles ses valeurs fondatrices ? »

**Intervenants:** **Michel Aglietta**, économiste, **Lale Akgün**, députée, chargée des questions islamiques au groupe parlementaire du SPD, **Hervé Le Bras**, démographe, **Thomas Meyer**, politologue, professeur à l'Université de Dortmund, **Michèle André**, ancienne ministre, vice-présidente du Sénat, **Dominique Strauss-Kahn**, député, ancien ministre de l'Economie et des Finances.

**Modératrice:** **Laure Adler**, présidente de France Culture.

La première table ronde avait pour thème "*Les mutations de la société européenne menacent-elles ses valeurs fondatrices ?*". Pour les participants au débat, les valeurs des Lumières, les droits de l'homme et la solidarité servent de fondement normatif à l'Europe. L'intégration européenne a montré que les droits fondamentaux de type libéral ne sont pas les seuls piliers de l'Union. Ils ont été associés aux droits sociaux de type participatif pour donner naissance à l'Etat-providence européen. Ce socle de valeurs est aujourd'hui menacé, notamment par le libéralisme économique, les évolutions démographiques et le déficit en terme d'égalité des sexes.

Sur la question du libéralisme, l'économiste **Michel Aglietta** souligne qu'il ne peut y avoir de croissance économique stable sans régulation de l'économie par la politique et par la légitimation démocratique des institutions économiques européennes. La Commission européenne, la Banque centrale européenne et le pacte de stabilité fournissent de parfaits exemples des lacunes existantes. La mondialisation ne pourra être maîtrisée sans une conception de l'Europe légitimée démocratiquement.

Cette analyse est assez largement partagée par les intervenants qui estiment que l'avenir de l'Europe réside dans une Union politique et démocratique et que le rapprochement des Etats de l'Union ne doit plus se faire par la seule intégration des marchés. Le politologue **Thomas Meyer** plaide en faveur d'une Europe désormais apte à agir politiquement et considère la stratégie de Lisbonne comme un pas important dans cette direction car elle permet de créer un espace social européen commun, de rapprocher l'Europe du citoyen et de faire naître ainsi une identité européenne.

**Dominique Strauss-Kahn**, ancien ministre français de l'Economie et des Finances, poursuit cette idée en demandant le déblocage des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Il attribue un rôle majeur au couple franco-allemand : si les deux Etats coopèrent plus étroitement encore et s'entendent sur une politique économique et budgétaire commune, le projet européen pourra avancer. Des coopérations étroites entre différents groupes d'Etats-membres doivent, selon lui, demeurer possibles sur des dossiers politiques spécifiques, seul moyen pour que l'Europe ne redevienne pas un espace économique libéral et reste au contraire un projet politique.

Sur la question des évolutions démographiques, marquées principalement par le vieillissement de la population, le démographe **Hervé Le Bras** estime qu'elles ne doivent pas être envisagées uniquement comme un problème car elles présentent aussi des aspects positifs, comme l'augmentation de l'espérance de vie, l'existence de systèmes sociaux et l'allongement de la durée de la retraite au cours des dernières décennies. Se pose, certes, pour l'avenir la question du financement : possible ou impossible ? **Hervé Le Bras** estime que le niveau actuel des garanties sociales, unique au monde, doit être préservé. La solution consiste pour lui à permettre aux actifs qui le souhaitent de travailler plus longtemps et à promouvoir davantage la formation continue au cours de la vie active. Par ailleurs, le vieillissement de la population ne doit pas forcément conduire à un coût accru du système de santé car la population a de plus en plus les moyens d'assumer elle-même une partie. En outre, la prévention médicale progresse, entraînant une réduction de la durée des maladies.

Cette position provoque des remarques sceptiques en raison de la fréquence des cas de pauvreté chez les personnes âgées en Europe et de l'absence de solutions concernant le futur financement de l'Etat-providence. **Lale Akgün**, responsable du sujet " Islam " au sein du groupe parlementaire du SPD au Bundestag, souligne un phénomène contradictoire : la nécessité de planifier son existence de façon plus souple avec des phases études/vie active/vie de famille qui se chevauchent afin de sauver l'Etat-providence, mais l'inexistence, bien souvent, du contexte institutionnel qui le permettrait.

Concernant l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes, **Michèle André**, vice-présidente du Sénat, juge assez positive l'évolution de cette valeur au sein de l'Union européenne. En France, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle est à ses yeux plus facile. L'ouverture du marché du travail aux femmes est une chance importante pour l'Europe. Mais l'égalité des sexes est loin d'être pleinement réalisée et se heurte encore à de nombreux obstacles. L'inégalité des revenus et des retraites, la limitation des choix professionnels, les violences conjugales, le viol et la prostitution restent autant de problèmes non



résolus. L'expérience acquise et les progrès réalisés peuvent cependant faire de l'Europe un modèle à l'extérieur de ses frontières, malgré des reculs toujours possibles, comme le laisse redouter la montée des intégrismes religieux et le retour, comme aux Etats-Unis, des valeurs conservatrices.

## II. « Le modèle social européen mis à l'épreuve »

**Intervenants:** **Christine Bergmann**, ancienne ministre, **Anne-Marie Grozelier**, chargée de mission au Lasaire, **Jean-Christophe Le Duigou**, membre de la direction de la CGT, **Bruno Palier**, chercheur au CEVIPOF, **Heinz Putzhammer**, membre du directoire de la fédération des syndicats allemands (DGB), **Michael Roth**, député, **Jean-François Trogrlic**, secrétaire national de la CFDT.  
**Modératrice:** **Sonia Mikich**, journaliste, WDR.

La seconde table ronde portait sur "*Le modèle social européen mis à l'épreuve*". L'ensemble des participants a estimé que, pour garantir l'émergence de l'Europe sociale, le politique devait avoir la primauté sur l'économique. **Anne-Marie Grozelier** relève tout d'abord ce paradoxe: vu des Etats-Unis, le modèle social européen apparaît comme le résultat d'une régulation politique, alors qu'en fait l'Union ne parvient pas à le construire au niveau européen en raison de l'absence de cadre politique. **Michael Roth**, député SPD, estime que seul le cadre européen pourra ouvrir au politique de nouveaux champs d'action. La constitution européenne constitue à ses yeux une chance de mettre en place des normes sociales et économiques communes. **Jean-Christophe Le Duigou**, membre de la direction de la CGT, constate des attentes fortes dans l'opinion à l'égard des systèmes collectifs mais aussi une grande inquiétude sur leur pérennité. Il plaide pour une politique maîtrisée du développement de l'emploi. S'il approuve l'objectif de la stratégie de Lisbonne sur l'émergence d'une société de la connaissance, la question du coût du développement des capacités humaines n'a pas été traitée. Il souhaite que l'Union trouve les voies du développement d'une politique sociale européenne, ce qui constitue, à ses yeux, une manière de construire la politique. Pour **Jean-François Trogrlic**, membre de la direction de la CFDT, l'important est de trouver une bonne articulation entre tous les acteurs qui concourent à la performance économique et sociale. Cette articulation entre ingéniosité sociale et projet politique est plus importante à ses yeux que de savoir qui doit l'emporter, de la loi ou du contrat. **Jean-François Trogrlic** considère que le modèle social européen ne fait plus sens pour une grande partie de la population, qui n'en tire aucun avantage. Il juge nécessaire de le compléter et de renforcer sa cohérence pour ne laisser personne sur le bord de la route. Pour lui, la Constitution européenne est une étape incontournable à franchir pour que l'Europe puisse projeter son modèle dans le monde. **Heinz Putzhammer**, membre de la direction du DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund, Confédération des Syndicats allemands) estime que le politique ne pourra pas l'emporter sur l'économique s'il ne prend pas conscience des changements sociaux et des interactions entre économie et politique à l'échelle internationale. Il juge la conception social-démocrate traditionnelle de l'Etat inadaptée à une politique de réforme efficace. C'est la société civile qui doit en être reconnue comme le fondement. Pour construire une Europe sociale, il ne faut pas se contenter de conduire une politique sociale. Politique économique et politique de l'emploi doivent, elles aussi, jouer un rôle majeur.

**Bruno Palier**, chercheur en sciences sociales au CEVIPOF, rappelle qu'il n'existe pas " un " modèle social européen, mais une diversité de modèles sociaux qui, certes, partagent de grands principes -notamment ne laisser personne seul face à la maladie, au chômage, à la vieillesse- mais dont les réponses diffèrent et résultent de choix démocratiques faits par des peuples souverains. Il distingue trois modèles principaux: le modèle britannique, le modèle scandinave et le modèle français et allemand. En Grande-Bretagne, la protection sociale est en grande partie à la charge des bénéficiaires. En Scandinavie, la charge fiscale est élevée, mais l'Etat assure une large prise en charge. En France et en Allemagne enfin, le système social dépend des cotisations qui l'alimentent et donc de l'emploi. C'est ce modèle qui est le plus remis en cause par la mondialisation, en raison de son mode de financement (par le travail) et de gestion (avec les partenaires sociaux. Compte tenu de la proximité des structures et des problèmes communs auxquels il est confronté (niveau trop élevé des cotisations sociales et des retraites notamment, difficulté de gérer les réformes), **Bruno Palier** s'étonne que la France et l'Allemagne n'aient pas plus collaboré pour trouver ensemble des solutions pour les résoudre. Et ce d'autant que ce sont ces deux pays qui s'interrogent sur la nécessité de baisser leur protection sociale, et non les Tchèques ou les Irlandais, qui, au contraire, essaient de rejoindre le niveau atteint par eux.

**Bruno Palier** propose donc, puisqu'il n'existe pas de modèle social européen unique et que, de toute façon, il serait difficile de l'imposer à tous, que seuls les Etats dont les systèmes sont proches - en gros, les pays de la zone euro, à l'exception de la Finlande et de l'Irlande- devraient s'engager dans des réformes communes de leurs politiques de protection sociale, tandis que les autres continueraient à suivre leur propre chemin.

*Une politique sociale européenne commune est-elle possible?*

Ne vaudrait-il pas mieux plaider pour sa régionalisation? Une majorité de participants considère qu'une Europe unie doit respecter des principes fondamentaux communs en matière sociale. Comme **Michael Roth**, **Christine Bergmann**, ancienne ministre allemande de la Famille, des Personnes âgées, de la Condition féminine et de la Jeunesse, préconise l'adoption de normes sociales plancher en Europe, même si des différences entre systèmes sociaux demeurent entre régions. Rechercher des lignes directrices communes est pour elle à la fois une mission et une chance de prouver la capacité d'action de l'Europe tout en la rapprochant du citoyen. La France et l'Allemagne devraient se considérer comme une avant-garde capable de fixer des normes en matière d'innovation, de recherche et de dialogue social.

**Heinz Putzhammer** attire l'attention sur la complexité liée, par exemple, à une harmonisation du système des retraites. Son financement dépendant de l'âge de fin d'activité, le consensus lui paraît quasiment impossible. Il estime donc illusoire de vouloir fixer des règles communes, même si certains éléments fondamentaux se retrouvent dans tous les systèmes sociaux européens. Pour **Jean-Christophe Le Duigou**, l'évolution historique des régimes sociaux mais surtout les différences de niveaux de production entre régions rendent quasi-impossible toute harmonisation. La solidarité et les prestations compensatoires lui paraissent toutefois aptes à réduire les écarts, sans qu'un nivellement complet soit pour autant possible.

Cela vaut-il également pour la politique de l'emploi? Est-il illusoire de penser que l'Europe unifiée puisse connaître le plein emploi? **Jean-Christophe Le Duigou** plaide en ce sens. Que l'Europe, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, se fixe comme objectif le plein emploi pour accroître la richesse collective et le développement des capacités humaines serait très bon pour la société européenne. Encore faut-il que la volonté politique et les moyens financiers soient au rendez-vous. **Jean-François Trogrlic**, comme **Bruno Pallier**, dénonce la faiblesse du budget européen, absorbé pour moitié par la politique agricole au détriment des politiques structurelles sensées assurer la cohésion de l'ensemble européen. Non seulement, les actions pour l'emploi qui pourront être conduites seront défensives, alors qu'il faut passer à l'offensive, mais ceux qui entrent aujourd'hui dans l'Europe n'auront pas les moyens de mettre en œuvre le modèle social européen et d'engager leur rattrapage vers le haut, ce qui favorise le " dumping social " tant dénoncé. On peut regretter que la France et l'Allemagne n'aient pas souhaité augmenter le budget européen.

**Christine Bergmann** préconise des investissements ciblés permettant à la fois aux personnes en recherche d'emploi de se qualifier en fonction des besoins du marché et aux femmes qualifiées de mieux concilier vie professionnelle et vie de famille. En conclusion, **Anne-Marie Grozelier** souligne que l'une des caractéristiques du modèle social européen repose sur le débat sur l'avenir économique de l'Europe, dans lequel les partenaires sociaux, piliers institutionnels de ce dialogue, doivent conserver leurs possibilités d'intervention.

## « Faire vivre et promouvoir le modèle européen »

**Dominique Strauss-Kahn**, député et ancien ministre de l'Economie et des Finances.

Le thème de ce forum nous conduit à nous interroger sur les mutations de la société européenne et leur impact sur les valeurs qui la fondent. Pour moi, la société européenne -et plus globalement, l'Union européenne- sont fondées sur trois valeurs principales. Tout d'abord, l'Union s'est construite sur un modèle qui affirme l'inviolabilité de la personne humaine. Dans tous les pays européens, le droit est façonné par cet humanisme spécifique, né en Europe, qui a rayonné à l'extérieur. Ce modèle humaniste repose, ensuite, sur un équilibre exigeant entre l'économique et le social, entre l'efficacité économique et la justice. Cette exigence s'est traduite dans l'article 3 du projet de traité constitutionnel consacré aux objectifs de l'Union, qui introduit pour la première fois dans les textes européens la référence à l'économie sociale de marché.

Enfin, le modèle européen reconnaît un rôle majeur au droit international. On l'a vu lors de la guerre en Irak. Contrairement à nos partenaires américains, les peuples européens -les Français et les Allemands, mais aussi d'autres peuples- ont démontré qu'ils accordaient plus de prix à la résolution des conflits par le droit et la loi que par les armes. Ce fut également le cas dans les Etats-membres qui ont soutenu la politique américaine, où cette position a plus été le fait des gouvernements que des peuples.

### *Les valeurs européennes menacées*

Ces trois valeurs fondatrices forment un modèle, même s'il peut prendre des aspects divers selon les pays. Le faire vivre suppose que l'Union dispose d'un budget suffisant. Nous n'y parviendrons pas avec le budget limité de l'Union aujourd'hui. Je rappelle qu'aux Etats-Unis, le budget fédéral représente 22% du PIB. En Europe, il plafonne à 1,24 %, 1% en pratique. Je ne suis pas étonné que Jacques Chirac ait confirmé cette politique. Je m'explique moins que les responsables politiques allemands l'aient suivi sur ce point.

Les mutations que nous connaissons actuellement menacent-elles ces valeurs? Oui. L'inviolabilité de la personne humaine, l'humanisme qui imprègne la culture européenne, sont menacés par la révolution technologique et génétique. Dans tous les pays de l'Union, il est interdit de vendre son sang, son sperme ou ses ovules. Or, c'est une pratique courante dans d'autres pays, pas uniquement, d'ailleurs, dans les pays du Tiers monde, mais aussi dans des pays très développés. Les progrès de la science, notamment ceux de la génétique, confrontent ainsi l'idée que nous nous faisons de l'inviolabilité de la personne humaine à des questions qu'il faut résoudre.

La seconde mutation est liée à la mondialisation économique. Elle met en cause l'équilibre exigeant entre justice et efficacité économique. On voit comment l'Etat-providence, qui est au cœur de cette mécanique, est attaqué idéologiquement, démographiquement et économiquement. Devons-nous entrer dans la logique qui consiste à vouloir à tout prix l'affaiblir? Ou devons-nous considérer - ce qui est ma position- que, si on peut le rendre plus efficace, par exemple en faisant des économies, et le faire mieux fonctionner, l'Etat-providence demeure un acquis à mettre à l'actif et non au passif de la société européenne ? Si nous résistons mieux face à la pauvreté et en terme de cohésion sociale que d'autres pays dans la crise que nous traversons, c'est parce que nous disposons d'un système qui organise une péréquation de la richesse. Je ne crois pas que la construction européenne ait de l'avenir si, comme le proposent de nombreux gouvernements -et notamment le gouvernement français- elle tire ce modèle vers le bas avec l'introduction de la compétitivité sur ce terrain-là.

Le droit international, enfin, est lui aussi mis en cause par l'intervention américaine en Irak et le recours à la force militaire. Cela nous renvoie à un autre aspect du modèle européen qu'est l'existence d'une défense européenne. Car s'il est clair que nous préférons le droit à la force, il n'y a pas d'exemple historique où le droit ait pu prévaloir sans disposer de la force. Les ébranlements actuels du monde replacent la question de l'existence d'une défense européenne sur le devant de la scène.

Mais si les valeurs qui fondent le modèle européen sont menacées par les évolutions en cours, elles peuvent aussi en sortir raffermies. Cela ne tient qu'à nous. On connaît les critiques adressées à " la vieille Europe ", que certains, en Europe même, ont opposé à " la nouvelle Europe », qui serait incapable de s'opposer au modèle américain. Il a existé, effectivement, une vieille Europe dans laquelle l'exemplarité de la sanction corporelle était dominante. Il existe une nouvelle Europe qui a banni la peine de mort et qui fait qu'aujourd'hui le seul territoire sur lequel la personne humaine est respectée, c'est l'Europe. La vieille Europe a construit sa croissance sur la pollution et sur les mines de charbon. La nouvelle Europe, qui est aujourd'hui le promoteur le plus actif des accords de Kyoto, s'efforce de mettre en œuvre le développement durable. La vieille Europe a réglé ses conflits par la guerre, ce n'est pas entre Français et Allemands qu'on a besoin de l'expliquer longuement. La nouvelle Europe a réussi à construire par le droit, la loi et la raison une relation entre les peuples que, pendant des millénaires, on n'avait pas su concevoir autrement que par les

armes et le sang. Aujourd'hui, nos voisins américains ressemblent beaucoup plus à la vieille qu'à la nouvelle Europe. Sur chacun de ces aspects, ils sont sur les positions de la vieille Europe.

### *Dépasser le capitalisme par la social-démocratie*

Je tire de ces constatations que l'Europe doit continuer de jouer le rôle qui a été historiquement le sien. A chaque grande étape -qu'il s'agisse de la Renaissance, de la Révolution française comme de la création de l'Union- l'Europe a proposé au monde un modèle qui dépassait le modèle ancien et qui s'est répandu avec succès, sinon sur l'ensemble de la planète, du moins sur une partie. C'est vrai de la Renaissance culturelle, artistique et scientifique. C'est vrai de la Révolution française et des idées de liberté que les armées de Valmy ont transporté dans toute l'Europe. C'est vrai de ce modèle européen fondé sur le droit, le rapprochement des peuples, le débat, la concertation, le compromis. Nous devons le proposer en exemple aux pays qui accèdent à la démocratie et qui s'interrogent sur le modèle qu'ils doivent mettre en oeuvre. Ils ne doivent pas avoir pour seule référence le modèle américain. Ce modèle n'a pas que des défauts. Il comporte des qualités dont on peut s'inspirer. Mais ce modèle n'est pas le nôtre. Si nous voulons que les pays qui accèdent à la démocratie aient le choix entre deux modèles, il faut faire vivre le modèle européen et le promouvoir à l'extérieur.

Quelles sont les trois grandes inventions de l'Europe au cours de deux derniers siècles? La révolution, j'entends la révolution sociale, le capitalisme et la nation. La révolution sociale s'est surtout tournée vers l'est, le capitalisme plus volontiers vers l'ouest. La nation a inspiré le sud ou l'Afrique où cette notion n'existait pas ou de façon artificielle, avant qu'on ne la mette en oeuvre.

Si on veut faire vivre le modèle européen en dépit des mutations en cours, notre mission est de dépasser ces trois termes. Dépasser la révolution par le réformisme: les Allemands et les Français, plus tardivement que les Allemands, y parviennent petit à petit. Dépasser le capitalisme par la social-démocratie: si le capitalisme est le système dominant, l'économie sociale de marché, qui porte les valeurs social-démocrates auxquelles nous ne devons pas renoncer, peut lui succéder. Avec la nation, nous rencontrons la construction européenne. Autrement dit, le dépassement de la révolution, du capitalisme et de la nation doit se faire par la réforme, la social-démocratie et l'Europe. C'est pourquoi, dans la marche de la construction européenne, nous devons faire front, avoir confiance, la renforcer, l'améliorer quand c'est nécessaire, sans jamais abandonner les valeurs qui fondent le modèle européen.

## Affirmer la référence à la diversité dans l'égalité de tous les hommes

**Henri Pena-Ruiz**, philosophe, professeur à l'Institut d'Etudes politiques de Paris.

Contrairement à une idée reçue, la laïcité ne se définit pas négativement mais positivement. La laïcité n'est hostile ni à la religion ni à l'humanisme athée. Dans un monde déchiré qui glisse vers le communautarisme, il faut répondre à cette question de philosophie politique majeure: comment unir des hommes divers en maintenant la référence à un monde commun, à une loi commune? A un moment où l'on ne se définit plus comme homme ou citoyen, mais comme musulman, catholique ou porteur d'une identité exclusive, cette question reprend une vigueur nouvelle.

Comment définir une voie satisfaisante pour affirmer la légitime référence à la diversité dans l'égalité de tous les hommes sans distinction d'option spirituelle, qu'ils soient croyants de diverses religions, athées ou agnostiques, et la concilier avec l'affirmation de l'unité d'un bien commun à tous par-delà les différences? Le mot grec "laos" désigne l'unité d'une population. Etre "laïcus", c'est être un homme parmi d'autres que rien ne distingue, sans privilège ni prérogative singulière. Tel me semble être le premier élément de la philosophie de la laïcité: affirmer l'unité première et originelle de l'humanité en amont de ces différences. Non pas pour nier ces différences, mais pour qu'elles se vivent dans la référence à un monde commun à tous.

L'idéal laïc, c'est donc l'idéal de l'unité de "laos", du peuple sur la base de principes qui unifient sans exclure. Nous avons sous nos yeux le triste spectacle d'une unification politique qui se réalise sur un facteur exclusif. Quand une république se dit république islamique, ceux qui ne sont pas musulmans en sont exclus ou sont des citoyens de seconde zone. Il en irait de même d'une république chrétienne ou d'une Europe chrétienne. La seule référence à une religion ou à un particularisme coutumier comme facteur unificateur produira de l'union mais en excluant. Or la grande question est de produire de l'union sans exclure. Ernest Renan, dans sa célèbre conférence " Qu'est-ce qu'une nation? ", répondait que, depuis la Révolution française, s'est inaugurée une nouvelle façon de concevoir l'union, fondée sur des principes de droit qui, par leur universalité même, n'ont rien d'exclusif, à l'image du triptyque républicain, notamment les principes de liberté (liberté de conscience) et d'égalité (égalité de tous les hommes sans hiérarchie dans leurs options spirituelles, sans privilège aux religions ni à l'athéisme). A cet égard, imposer la prière publique dans les écoles est attentatoire à l'égalité des croyants et des athées. Persécuter les religions, comme le fit l'Union soviétique stalinienne, est attentatoire à la liberté.

Donc, à la difficile question : comment maintenir une unité du bien commun, du vivre ensemble, sans écraser les différences, l'idéal laïc répond de façon équilibrée et juste. Il permet à toutes les options spirituelles de vivre dans la liberté, mais à condition de ne pas empiéter sur l'espace public et de faire prévaloir le particularisme coutumier ou religieux sur les principes de droit qui définissent ce " patriotisme constitutionnel " dont parlait Habermas qui est l'un des fondements de la laïcité...

Pour illustrer cette définition positive de la laïcité, imaginons que nous sommes une assemblée constitutionnelle. Nous délibérons sur les principes de la république, " res publica ", la chose commune, qui vont nous unir. Il y a parmi nous des croyants de diverses religions, des athées et des agnostiques.

Première question: serait-il légitime que ceux qui croient en Dieu imposent leur credo aux athées et aux agnostiques? La réponse est donnée par le premier article de la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens du 26 août 1789 qui stipule : "les hommes naissent et demeurent égaux et libres en droit ". Le mot important est "naissent". Il signifie que la liberté et l'égalité sont consubstantielles à l'humanité. Elles ne seront donc pas négociées au gré des gouvernements. Dès lors, le premier principe de la république laïque repose sur l'idée que l'option spirituelle d'un homme est son affaire. Elle relève de sa sphère privée, ce qui ne veut pas dire uniquement de sa sphère individuelle. En droit, le privé englobe l'intimité personnelle mais aussi l'association de ceux qui se réunissent pour pratiquer ensemble, par exemple, un culte. [...] Le premier principe de la laïcité, c'est la liberté de conscience, notion qui va bien au-delà de la tolérance. Henri IV rédige avec Michel de l'Hôpital l'Edit de Nantes. Devenu catholique pour monter sur le trône, il décide d'autoriser ceux de ses sujets qui sont protestants à l'être, mais il les confine dans 145 places fortes. Quelle est cette liberté du protestant qui lui vient d'un geste de tolérance du roi ? C'est la liberté d'un homme dominé.

Deuxième question: serait-il légitime que ceux qui croient en Dieu jouissent de plus de droits ou de reconnaissance dans l'espace public que les athées ou les agnostiques ? Au nom de l'égalité, la réponse est négative. La laïcité, ce n'est pas l'hostilité à la religion, c'est le refus d'une hiérarchie entre les options spirituelles. La laïcité, c'est l'affirmation de la stricte égalité de droits entre les croyants, les athées et les agnostiques.

Troisième délibération: serait-il légitime que la loi commune privilégie certains particularismes à l'exclusion d'autres ? Ou variante: la loi commune doit-elle se dissoudre dans la promotion des particularismes? La république laïque répond que doit exister, par-delà nos différences, un espace public

soustrait à ces différences. Parce que c'est ce monde commun à tous les hommes, par-delà leurs différences, qui rend possible la concorde et la coexistence des hommes selon leurs différences. [...]

Je terminerai par une approche plus particulière de la laïcité scolaire. Il est évident que l'école doit prendre place dans les institutions publiques. En effet, si la société civile instruit ses enfants, nécessairement elle le fait selon la distribution des conditions de fortune et de culture. Pour que cesse cette inégalité dans l'accès au savoir, il faut que l'instruction soit reconnue comme un devoir d'Etat, d'où le concept d'instruction publique. Si l'instruction est publique, elle concerne tous les enfants, les enfants des croyants comme ceux des athées et des agnostiques. Une telle école pourrait-elle être autre chose que laïque, c'est-à-dire dévolue à ce qui est universel, à ce qui peut être le bien de tous? Evidemment non. Le rôle de l'école laïque est de privilégier ce qui est commun à tous les hommes et de promouvoir ce qui unit et non ce qui divise. [...]

On peut ainsi comprendre l'attitude de la France sur la question de la laïcité à l'école. Il est absurde de dire que ce pays a voulu s'opposer à la liberté religieuse. Quand nous avons acquis la certitude que, dans l'écrasante majorité des cas, les jeunes filles qui portaient le voile le faisaient de façon contrainte et non librement consentie, quelle liberté voulions-nous consacrer? La liberté de la jeune fille de choisir son mode d'affirmation ou la liberté de certains pouvoirs communautaristes d'instrumentaliser les jeunes et de leur imposer leurs vues? La loi de ces groupes politico-religieux ne doit pas pénétrer dans l'école. Il y a des circonstances où, face à la loi du plus fort qui sévit lorsqu'il n'y a pas de loi commune, c'est la loi commune qui émancipe et la prétendue liberté qui opprime. C'est pourquoi la réaffirmation législative de la laïcité exprime le souci de maintenir l'idéal d'émancipation, qui protège tout être humain contre l'enfermement dans sa différence.

Comme le disait Jean Jaurès, la république, pour être pleinement laïque, doit être pleinement sociale. Lorsqu'en France des jeunes gens, parce qu'ils s'appellent Mohamed ou Djamel, ne trouvent pas d'emploi, ils se sentent stigmatisés et rivés à leur différence. Il ne faut pas s'étonner que des groupes politico-religieux cherchent à exploiter ces frustrations et à redonner une sorte d'identité compensatoire à ces jeunes à qui on a promis l'universel et qu'on a cloués à la particularité de leur origine. L'émancipation laïque doit aller de pair avec l'émancipation sociale.

## « L'Etat doit être séculier ou laïc »

**Heiner Bielefeld**, directeur de l'Institut allemand des droits de l'homme.

Dans sa présentation, Henri Pena-Ruiz a entrepris une reconstruction critique des principes fondamentaux de la laïcité à la française. Mes tentatives de reconstruction critique des principes fondamentaux de la sécularité se fonderont sur le cas de l'Allemagne. Les différences entre les politiques pratiquées dans les deux pays sont connues. Je me contenterai de citer les mots-clés.

En Allemagne aussi, il y a un débat sur le port du foulard islamique, mais il ne se déroule pas comme en France. Il concerne le port du foulard par les enseignantes. Interdire à des jeunes filles de porter le foulard à l'école est difficilement imaginable. Autre exemple : les cours d'éducation religieuse. Dans la plupart des Länder allemands, ils sont de nature confessionnelle. Dans les écoles publiques, ils sont donc en partie placés sous la responsabilité des communautés religieuses - situation probablement difficilement imaginable en France.

Mais il existe aussi de très nombreux points communs entre la France et l'Allemagne : j'adhère à 98 % à ce qu'a dit Henri Pena-Ruiz. Permettez-moi de reformuler dans mes propres termes les trois principes fondamentaux qu'il a abordés. Premier principe : la liberté de chaque individu dans la détermination de son option spirituelle et de sa conception du monde. Ce choix libre et personnel est un droit fondamental, inaliénable, comme l'ont dit Rousseau, Condorcet, Kant, mais aussi Locke et bien d'autres, que l'Etat doit respecter mais aussi protéger. Puisque c'est un droit fondamental, il en résulte, --deuxième principe- une égalité en droits. Chacun peut prétendre de la même façon au respect de ses droits fondamentaux. Les droits fondamentaux sont toujours porteurs de la notion de lutte contre les discriminations, mais aussi contre les privilèges. Conséquence - troisième principe- la fonction de garant de la liberté et de l'égalité des individus qui revient à l'Etat et qu'il ne peut exercer qu'à condition de ne pas s'identifier à une religion ou à une conception du monde donnée aux dépens des autres. L'Etat doit être le refuge de tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions religieuses ou non-religieuses. L'Etat doit être la "res publica", l'affaire de tous. Il doit par conséquent être séculier ou laïc.

Deux différences demeurent néanmoins entre la France et l'Allemagne. Dans son exposé, Henri Pena-Ruiz a parlé de la liberté et plus particulièrement de la liberté de conscience. Je parle moi aussi de liberté, mais comme c'est généralement le cas en Allemagne, je fais référence à la religion et à la conception du monde : liberté de conscience, liberté religieuse, c'est bien le même mot de "liberté" dans les deux cas, mais avec certaines différences lorsqu'on entre dans le détail. Par rapport à la liberté religieuse, la liberté de conscience est à la fois plus restrictive et plus large. Plus large dans la mesure où elle concerne non seulement la liberté de conscience des croyants, mais aussi celle des non-croyants, des athées et des agnostiques. C'est un plus considérable. En Allemagne, on parle généralement de "liberté religieuse" et de "liberté dans la façon de concevoir le monde", mais cette deuxième composante est souvent oubliée. On pourrait donc avoir l'impression que seule la liberté des croyants est concernée. La liberté des athées n'est pas systématiquement exclue, mais ignorée du point de vue sémantique. On devrait donc utiliser l'expression "liberté religieuse et liberté dans la façon de concevoir le monde". Ce concept a un avantage sur celui de liberté de conscience : il n'est pas seulement plus précis, il est aussi plus étendu parce qu'il implique toujours, outre le niveau de la conscience, l'aspect pratique. La liberté religieuse et la liberté dans la façon de concevoir le monde incluent l'idée de la conscience et de la croyance, mais aussi celle de la manifestation visible de la croyance dans la pratique, une pratique - et c'est là que réside la différence - à la fois publique et communautaire.

Ces deux notions -liberté religieuse et liberté dans la façon de concevoir le monde- ne se retrouvent pas seulement dans l'interprétation de la jurisprudence allemande. Elles figurent aussi dans les normes fixées par la Convention européenne des Droits de l'homme et la Convention sur les Droits de l'homme des Nations Unies. Elles constituent un droit individuel, qui a aussi une dimension communautaire. La pratique en commun y est inscrite. C'est pourquoi je mets l'accent sur un autre point dans le terme de "communautarisme". Je suis d'accord avec M. Pena-Ruiz pour dire que la liberté religieuse et les droits fondamentaux en général sont les droits de l'individu à jouir de la liberté. Ils portent en eux un élément de critique envers le communautarisme autoritaire. Mais ils incluent le droit à une libre pratique en commun. J'approuve le plaidoyer d'Henri Pena-Ruiz en faveur de la liberté et contre l'autoritarisme. Mais plutôt qu'à une résistance contre le communautarisme, je l'associerais à une distinction qui s'impose entre deux types de communautarisme : un communautarisme légitime et libéral, une représentation communautaire des droits fondamentaux, et un communautarisme autoritaire et contraignant. La différence n'est pas facile à faire. Mais l'Etat doit affronter cette difficulté. Le débat actuel sur le foulard islamique montre à quel point

c'est difficile. C'est une sorte d'épreuve pratique. L'idée d'exclure totalement le port du foulard de la liberté religieuse me paraît problématique.

La deuxième contradiction porte sur le rôle de l'Etat. Il existe là aussi des points communs fondamentaux entre la France et l'Allemagne. L'Etat est le garant de la liberté et de l'égalité de tous les citoyens. Il doit être une "res publica" et non une mosaïque de communautés. Il doit être séculier, laïc. J'utiliserais toutefois un autre terme que "séparation" pour parler du rapport entre l'Etat et les communautés religieuses, celui de "non-identification respectueuse". Henri Pena-Ruiz a lui aussi souligné le principe de "non-identification". L'Etat n'est ni le défenseur des intérêts des communautés religieuses ni l'organe de propagation de la vérité religieuse ; il n'est pas autorisé à se donner de fondement religieux ; il doit demeurer libre et donner la liberté par respect. Cette "non-identification", expression a priori négative, a une justification a priori positive : le respect de la liberté de chacun. Elle n'exclut toutefois pas que des coopérations formelles puissent s'engager entre l'Etat et les communautés religieuses. Il peut être envisageable, opportun et même bon pour la liberté que l'Etat se tourne vers les communautés religieuses et qu'il passe des conventions avec elles. Mais cette coopération formelle ne doit pas conduire à des formes de quasi-identification ou à des privilèges. Tracer la limite n'est pas chose facile. Je juge toutefois possible et opportun que l'Etat assure aussi une fonction d'encouragement à l'épanouissement de la liberté religieuse et de la liberté dans la conception du monde de chacun, notamment dans le domaine scolaire. Ma position sur la question pratique de l'éducation religieuse se distingue donc de celle de Henri Pena-Ruiz.



## Rapports des trois ateliers

### Atelier « Démographie, immigration, intégration »

Rapporteur : Michel Charzat

La problématique classique - Europe forteresse ou Europe ouverte, chance ou danger de l'immigration, immigration voulue ou subie- n'a pas été traitée de manière académique, mais en fonction de considérations qui ont permis une vision globale des phénomènes migratoires et du rôle et de la place de l'Europe dans ces flux dans la période qui s'ouvre.

Les débats de l'atelier se résument en trois remarques et deux recommandations.

**Première remarque** : la globalisation en cours coïncide avec une période de transition démographique mondiale. L'Europe subit un vieillissement de sa population active, alors que celle des pays émergents est en forte augmentation, ce qui représente pour eux une chance de croissance. Mais dans vingt ans, leur population active va se stabiliser pour rejoindre progressivement notre profil démographique avant d'être touchée à son tour par le vieillissement.

**Deuxième remarque** : tous les pays européens vont affronter, dans les années à venir, un choc démographique inédit : départ à la retraite des générations du baby-boom des années 40, 50, 60, diminution de 20% la part de la population active par rapport à la population globale. Alors que la croissance européenne (2% en moyenne) est orientée à la baisse depuis quelques années, mécaniquement, ce choc démographique va la ramener à 1%, (1,25% si on considère que l'augmentation de la productivité du travail peut doubler en 20 ans).

**Troisième remarque** : face à cette situation, le recours massif à l'immigration est absurde. Il faudrait chaque année importer plusieurs millions de travailleurs pour compenser les mutations en cours, ce que la société européenne ne pourrait supporter. *La seule solution repose sur une croissance mondiale accompagnée d'un transfert intergénérationnel au niveau mondial.* Dans la période transitoire, l'Europe doit mettre en œuvre une politique pragmatique de recours à l'immigration. A cet égard, quatre types de flux migratoires ont été définis.

*Premier type* : les immigrés installés durablement (depuis 30 ou 40 ans) dans nos pays - les Turcs en Allemagne, les Maghrébins en France- y resteront.

*Deuxième type* : l'immigration saisonnière. La diminution du coût des transports conduit des personnes, de plus en plus nombreuses, venues d'Europe de l'est, de Russie, d'Ukraine ou des pays méditerranéens, à venir travailler trois ou six mois en Europe de l'ouest, rentrent chez elles et reviennent plus tard. Ces populations n'ont pas vocation à s'intégrer dans les pays d'accueil.

*Troisième type* : une migration qualifiante. De plus en plus, les personnes qui viennent travailler en Europe sont qualifiées professionnellement (par exemple, les infirmières originaires d'Egypte ou de Tunisie se rendent en France en raison du lourd déficit d'infirmières dans ce pays). On assiste à un changement de paradigme de l'immigration : auparavant ressentie comme un appauvrissement par les pays d'origine, ceux-ci la considèrent désormais comme une opportunité, dès lors que ces personnes, formées dans leur pays, ont vocation à revenir au bout de quelques années, enrichies par leur expérience européenne. Tous les pays européens sont concernés par ces migrations plus ou moins qualifiantes.

*Quatrième type* : les migrations liées à la misère existeront toujours, venant d'Afrique subsaharienne notamment. De même, celles d'une partie de la population qui refuse l'oppression politique et qui considère, à juste titre, l'Europe comme un havre de paix. Cette immigration vient y trouver refuge sans savoir où aller précisément.

**Les deux recommandations** découlent de cette triple analyse des phénomènes migratoires dans le monde globalisé. En préalable, nous avons considéré que l'immigration est une chance pour l'Europe, si elle s'insère dans une politique de coopération et si les populations qui ont vocation à rester durablement dans nos pays font l'objet d'une politique d'intégration adaptée.

**Première recommandation** : **l'Europe doit conduire une grande politique de coopération pour le développement dans le monde.** Pour stabiliser la situation économique des pays émergents et la formation de leur main d'œuvre, il faut être prêt à y investir massivement l'épargne européenne, à accueillir certains éléments des populations de ces pays et à leur ouvrir des débouchés. L'Europe peut jouer un rôle important pour développer une forme d'échange juste entre le sud et le nord. Elle doit ouvrir aussi ses frontières pour accueillir la main-d'œuvre dont elle a besoin en portant une attention particulière à l'application rigoureuse de la législation du travail, en France notamment. Elle doit, enfin, bâtir des partenariats renforcés avec les pays de la méditerranée, premier cercle de nos partenaires, mais aussi avec l'Asie et avec le sud en général.

**Deuxième recommandation : l'installation définitive de certaines populations doit faire l'objet d'une politique d'intégration différenciée et cohérente.** Il s'agit, notamment, de répondre aux problèmes de la deuxième ou troisième génération, notamment en France, parce que la machine à fabriquer des citoyens français s'enraye. Les participants à l'atelier ont souligné qu'il fallait en finir avec un certain multiculturalisme qui, avec naïveté et les meilleures intentions, pouvait conduire à sous-estimer la nécessité d'intégrer dans la culture nationale du pays d'accueil les enfants issus de l'immigration. Ce qui passe par le travail, l'éducation et la citoyenneté politique.

Deux modèles d'intégration co-existent en Europe : le modèle français fondé sur le droit du sol et le modèle allemand, fondé sur le droit du sang. Quels que soient les modèles, ils font apparaître la difficulté - qui a toujours existé- d'intégrer des immigrés. Cela l'est encore plus en raison de la crise économique et de l'effondrement des grandes institutions intégratrices que sont les partis politiques de gauche, les églises ou le service national. Le modèle français est en crise mais reste efficace. Il se rapproche du modèle allemand qui a évolué depuis janvier 2000 avec la législation qui réforme la procédure de naturalisation, d'apprentissage de la langue ou d'acquisition de la nationalité par le droit du sol. Sous la pression des faits, ces modèles antagonistes sont conduits à converger pour favoriser de façon réaliste l'intégration dans le pays d'accueil.

Pour réaliser à terme notre idéal commun -l'émergence d'une citoyenneté européenne- nous devons partir des faits. Or, les faits, c'est la culture des pays d'accueil. Comme disait Jaurès, il faut partir des réalités pour aller à l'idéal. Il faut être capable d'intégrer dans les pays d'accueil les populations qui ont vocation à y rester durablement pour, ensuite, aller vers l'idéal d'une pleine citoyenneté européenne.

## **Atelier "Egalité, mixité, parité"**

**Rapporteuse: Monique Halpern**

A l'heure où l'approche " genre " est de plus en plus mise en avant, les participantes à cet atelier ont regretté de se retrouver entre femmes - à l'exception notoire du modérateur, Thomas Claus - pour débattre de l'égalité et de la mixité dans les sociétés allemande et française et plus largement européenne. En revanche, elles se sont dites convaincues que les participants aux autres ateliers -Démographie, immigration et intégration, ou Education et formation des jeunes générations- seraient nécessairement conduits à intégrer cette préoccupation dans leurs travaux, en conformité avec l'approche du " gender mainstreaming " en vigueur dans l'Union européenne (approche consistant à incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux par l'ensemble des acteurs impliqués ). En effet, dans un forum portant sur la question des valeurs fondatrices de la société européenne, le souci d'une démocratie paritaire avait sa place, comme l'attestait la décision d'inclure un atelier portant sur l'égalité et la parité. Or, il n'est pas envisageable que seules les femmes soient concernées par les questions de genre, alors que celles-ci relèvent de rien moins que de la démocratie.

L'atelier s'est félicité de la diversité des participantes, puisqu'on comptait parmi elles des représentantes de grands courants de la société civile -notamment le Lobby Européen des Femmes, à travers sa représentation française et le mouvement Ni putes ni soumises-, des chercheurs impliqués dans les aspects les plus pointus de la démarche pour l'égalité, d'anciennes ministres et des parlementaires, dont l'actuelle vice-présidente du Sénat français. Elles ont fait état de leur expérience de mise en place de politiques d'égalité, et de leur cheminement au sein de leur parti politique respectif.

Les participantes ont tenté d'identifier les principaux points de convergence et de divergences dans l'approche mise en oeuvre dans les deux pays pour tendre vers une société plus égalitaire.

Ont été évoqués tour à tour :

- une différence dans les taux de participation des femmes à la vie professionnelle, explicable par une différence dans les facilités de garde d'enfants dont elles disposent dans les deux pays, encore que les Allemandes de l'ex-RDA soient, sur ce point, plus proches des Françaises, car " elles ont gardé de l'époque communiste un goût de l'indépendance économique et le refus de se laisser culpabiliser quand elles confient leurs enfants à des crèches ". Se tournant vers l'avenir, l'atelier a préféré se référer à un nouveau partage du temps, du travail, du pouvoir, des ressources financières et des charges familiales entre mes femmes et les hommes, tendant vers la mise en place d'une nouvelle culture de l'égalité.
- la place des femmes dans la représentation politique et les dispositifs qui la promeuvent, les quotas en Allemagne et la loi sur la parité en France, toutes les participantes relevant l'importance de ces dispositifs volontaristes, auxquelles elles sont très attachées.
- le défi que pose le problème des violences, en particulier (mais pas exclusivement) dans les " quartiers difficiles ", où les jeunes filles ne disposent pas du socle de droits minimal requis pour un l'attitude début d'autodétermination (loin de considération d'égalité, voire de parité).
- différente dans les deux pays face à la prostitution et à la traite des femmes et les questions que suscitent ces approches différentes.

En Allemagne et en France, comme dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union, de nouvelles approches ont été retenues ces dernières années pour faire en sorte que les diverses facettes des questions d'égalité soient intégrées dans toutes les politiques et par tous les acteurs, c'est-à-dire pour mettre en oeuvre des démarches de " gender mainstreaming ". Il n'a pas été possible, dans le temps restreint imparti, d'organiser un véritable échange pour comparer ces méthodes et leurs effets, en particulier pour se demander si le recours à ces approches ambitieuses et de long terme n'entraînaient pas le risque de " lâcher la proie pour l'ombre ». Plusieurs participantes ont souhaité des échanges franco-allemands approfondis sur ce point.

L'importance de l'approche intégrée a été soulignée par la négative, une des participantes allemandes indiquant que les femmes pâtissent davantage que les hommes des dispositions des récentes lois Hartz, relatives à la protection sociale. Cette discrimination ne serait pas intervenue, selon elle, si ces mesures avaient été examinées préalablement sous le prisme du " gender mainstreaming ", c'est-à-dire si leur impact inégalitaire avait été mis en lumière. Conscientes de n'avoir pu qu'effleurer les divers points du débat, les participantes ont souhaité rester en contact pour les approfondir. Elles demandent aux fondations organisatrices du forum de les y aider.

## **Atelier "Education et formation des jeunes générations"**

**Rapporteur: Uwe Thomas**

Les participants à l'atelier " *Education et formation des jeunes générations* " ont constaté que l'éducation et la formation des jeunes générations sont redevenues des sujets d'actualité pour les responsables politiques. Ils ont souligné que ces questions étaient en rapport direct avec celles abordées dans les ateliers "Egalité" et "Immigration". Ils ont également relevé les changements intervenus dans le monde de l'éducation, qu'il s'agisse de la formation tout au long de la vie ou du grand nombre d'étudiants désormais présents dans l'enseignement supérieur. La formation professionnelle est en plein bouleversement et les attentes des entreprises à l'égard des jeunes et des moins jeunes sont, elles aussi, en train de changer. La question des rapports entre marché et formation est un sujet complexe sur lequel l'Union européenne doit prendre clairement position.

- La formation professionnelle initiale et continue en France et en Allemagne. Même si les différences ne manquent pas, il est important d'arriver à une harmonisation des diplômes en Europe. C'est une mission que la coopération franco-allemande devra spécialement s'efforcer de faire avancer malgré l'ampleur des difficultés liées à la spécificité de chaque système et à la motivation plus ou moins forte des partenaires sociaux. Ces derniers ont joué un rôle central en matière de formation initiale et continue aux métiers des technologies de l'information. La première recommandation porte sur l'analyse du rôle des syndicats dans la formation professionnelle en France et en Allemagne.
- L'éducation européenne doit être conçue comme faisant partie de l'identité européenne - au sens d'apprentissage par la transmission de valeurs- et non comme un simple enseignement de disciplines. Les responsables politiques français et allemands ne doivent pas considérer l'éducation comme un service axé sur le marché, mais comme un élément d'identité culturelle. Il serait judicieux de se pencher sur les supports d'enseignement multimédias qui seront proposés à l'avenir sur le marché de l'éducation. Ils sont porteurs d'un message culturel dont l'impact doit être évalué. C'est ainsi seulement que l'Europe pourra s'assurer un rôle majeur sur le marché de l'éducation de demain.
- La diversité culturelle de l'Europe est étroitement liée à celle des langues. Ne plus communiquer qu'en anglais pose problème. Il faut par conséquent recommencer à apprendre plus de langues. Ce serait un avantage important en termes de compréhension mutuelle.
- Le processus de Bologne et particulièrement l'introduction des diplômes anglo-américains en Europe suscitent des inquiétudes. Le diplôme de "Bachelor" délivré en Allemagne n'est pas reconnu aux Etats-Unis. C'est un sujet de première importance si l'on veut organiser un espace européen de l'enseignement supérieur. La coopération entre universités européennes en est un élément majeur. Les diplômes devront en outre être conçus sur un mode bi- ou trilatéral.

## Conclusion

### « Des portes ouvertes sur l'avenir »

Gaëtan Gorce, député

Ce forum pose la question de savoir comment la société européenne peut réagir aux mutations qui la traversent actuellement et si les valeurs qui la fondent en sont menacées. Un point est sur : tous les Etats-membres de l'Union européenne partagent des valeurs communes. On peut avancer que l'Europe ne se définit pas tant par ses frontières géographiques -ce sujet fait débat- que par les valeurs dans lesquelles les peuples et les Etats se reconnaissent. Ces valeurs ont été rappelées à plusieurs reprises. La démocratie et, de façon plus générale, le pluralisme. La solidarité, c'est-à-dire la volonté des pouvoirs publics et des acteurs concernés d'aider les personnes victimes d'aléas dans leur vie personnelle ou professionnelle. Le droit, qui doit régir les relations internationales. La force du droit doit toujours primer sur la force armée. Ce qui est défini collectivement doit s'imposer à ce qui pourrait l'être unilatéralement sur des critères de puissance.

Ces valeurs peuvent paraître aujourd'hui en crise. Notre conception de la démocratie est remise en cause de diverses manières. Frontalement, d'abord, par la globalisation. Le président du Bundestag, Wolfgang Thierse, a rappelé le doute qui pèse sur la capacité des responsables politiques et des Etats à résoudre les problèmes de nos concitoyens, notamment les salariés. La globalisation incite à penser que ce sont " les marchés ", ces interlocuteurs difficiles à identifier, qui prennent l'essentiel des décisions. Pour une part, la réponse est dans la question car la faiblesse du politique est liée au fait qu'il intervient dans un cadre national alors que les problèmes se posent à un autre niveau. C'est au niveau européen que nous trouverons, sinon les solutions, du moins les moyens de rééquilibrer cette situation.

La démocratie est également remise en cause de façon indirecte, mais forte et pertinente. Michel Aglietta a fait allusion au fonctionnement de l'Europe. On a critiqué son déficit démocratique et l'absence de transparence dans la prise des décisions qui ont une incidence directe sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Si cette question est préoccupante, elle ne doit pas nous démobiliser, mais, au contraire, nous conduire à trouver les moyens institutionnels de faire mieux fonctionner l'Europe pour intervenir de façon plus efficace dans les domaines économique et social. Le risque existe que ces moyens portent en eux leur propre contradiction. Ainsi, pour accélérer la régulation économique et sociale, on évoque la mise en œuvre d'avant-garde ou de coopération renforcée entre des Etats qui souhaitent aller plus loin ensemble sur ce sujet. Or, ces coopérations s'organisent en dehors des instances démocratiques que sont les parlements nationaux et le parlement européen. Il faudra avoir le souci d'y associer notamment les élus nationaux, au nom desquels, pour une part, je m'exprime.

L'atelier portant sur la question de l'immigration et de l'intégration a souligné que le débat démocratique européen ne doit pas seulement porter sur les questions intérieures, l'intérêt des peuples ou des industries européens, même si ces aspects sont très importants. Il doit aussi trouver les voies de développement d'un monde plus équilibré et plus juste. En effet, qui d'autre dans le monde, sinon l'Europe, peut faire de cet objectif un élément de son action? Cette préoccupation est consubstantielle à la construction européenne, qui s'est engagée à favoriser un meilleur fonctionnement des organisations internationales et à améliorer les relations entre elles, de façon à ce que celles qui ont en charge le respect du droit du travail aient le même poids que celles qui sont concentrées sur les questions économiques ou commerciales.

Notre conception de la solidarité est aussi en crise à des niveaux divers. Tout d'abord, les systèmes de protection sociale européens se sont bâtis depuis cinquante ans sur le modèle keynésien : le progrès social alimente le progrès économique puisqu'il garantit une capacité de revenu et de consommation à ceux qui constituent la société. Cette analyse est aujourd'hui battue en brèche. On nous explique que le coût du progrès social deviendrait insupportable au point de constituer un handicap pour le progrès économique. Il faudrait donc le réduire et rompre l'équilibre et la dynamique qui existent entre ces deux notions. Il ne faut pas céder à cette tentation qui peut parfois nous séduire en raison des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. De la même manière, nous ne pouvons pas adhérer à l'analyse de ceux qui considèrent que le progrès social est aujourd'hui menacé et qu'il faut organiser " la résistance ". Il y a là une forme de conservatisme social qui, lui aussi, conduit à la rupture du lien entre progrès économique et progrès social.

#### *Ne pas avoir peur du changement*

Le principe de solidarité est également bousculé par ce qu'on appelle " la montée de l'individualisme ". Certes, pour les socialistes, cette notion peut apparaître conflictuelle, voire contradictoire avec le fondement de leur idéologie. Je ne crois pas que nous ayons raison de l'aborder de cette manière ni même que nous devions la redouter. La montée de l'individualisme est le résultat du progrès de l'éducation, de la libération

de la femme, de la remise en cause de toutes les formes d'assujettissement que les institutions, les structures, les idéologies pouvaient imposer à l'individu, même si le progrès du marché et de l'économie y ont aussi contribué. La question posée n'est pas de déplorer ou de contester cette réalité, mais de favoriser un individualisme qui soit responsable et solidaire. La difficulté réside dans la façon de concilier les droits de l'individu, qu'il faut sans cesse renforcer, et la nécessaire décision commune, l'attachement à un ensemble qui nous dépasse mais dont on ne veut pas toujours reconnaître l'autorité.

Pour y parvenir, nous devons favoriser le développement des capacités relationnelles de l'individu. Cela passe par l'éducation, la formation tout au long de la vie, la mobilité professionnelle, l'ouverture sur les langues et les cultures notamment. Cela suppose qu'on renonce à opposer entre elles les diverses identités qui façonnent un individu. L'identité de chacun d'entre nous n'est plus univoque, elle se construit à partir de différents éléments, culturels, religieux, sexuels, sociaux, qui se mêlent, sans que l'un soit subordonné à l'autre.

J'ai évoqué trois principes: la démocratie, la solidarité et la question du droit dans les relations internationales. Je n'insiste pas sur ce dernier point. Nous en avons peu débattu au cours de ce forum. Néanmoins, nous ne devons pas y renoncer car il fait partie du patrimoine que nous devons défendre. En revanche, nous avons ouvert de nombreuses portes. Elles auraient pu s'ouvrir sur le doute et l'interrogation, elles s'ouvrent plutôt sur l'avenir. Nous ne devons pas avoir peur du changement. D'abord parce que le changement est positif en lui-même. Il est sain que les principes qui fondent une société depuis des décennies soient redéfinis, voire contestés, en fonction de l'évolution du monde. Ensuite parce que, par les idées qu'ils défendent, les socialistes sont sûrement les mieux placés pour tenter d'y apporter des réponses. En effet, d'une part, leur mode de réflexion les conduit à s'interroger en permanence sur la façon de tirer profit de ces changements de façon collective et tournée vers l'avenir. D'autre part, pour y parvenir, ils ont défini une méthode basée sur leur engagement européen. Il serait redoutable de le remettre en cause dans la période actuelle.

Nous avons souvent tendance à considérer que l'Europe met trop de temps à répondre aux questions qui demandent des réponses immédiates. Ce retard est à imputer à son mode de fonctionnement. Pour autant, l'Europe a réussi à forger un modèle qu'il faut préserver. Elle a permis de faire reculer les inégalités entre ses Etats-membres et à rapprocher les niveaux de vie des peuples. Elle a réussi à réaliser une intégration économique de plus en plus forte, tout en préservant sa diversité culturelle. Ce pluralisme culturel constitue l'un des éléments forts de l'Europe. Elle a réussi enfin à faire émerger un mode de gouvernement, dont j'ai marqué les limites mais qui est très original. Ni fédéral ni intégré, il associe au processus de décision -dans une tension un peu délicate que, j'espère, la Constitution européenne contribuera à améliorer- les Etats et les peuples. Rien de tout cela n'est à renier. Il s'agit d'une bonne base à partir de laquelle nous pouvons travailler.

## « Pour sortir de la crise européenne »

**Michael Roth**, député

Les valeurs de l'Europe et les mutations sociales : ce titre pourrait laisser entendre qu'en cas de changement fondamental et très rapide de la société, nos valeurs devraient éventuellement changer elles aussi. Je ne suis pas de cet avis. Nos valeurs ont été, sont et demeurent importantes et ne doivent pas être sacrifiées à l'air du temps. La question qui se pose est plutôt celle de leur force d'impact. Comment les mettre au goût du jour ? C'est notre mission commune.

Je regrette que sur la scène internationale, les Européens ne se battent pas pour ces valeurs et leur défense. C'est surtout lorsque nous sommes à l'étranger, aux Etats-Unis par exemple, que nous nous sentons particulièrement Européens. Qu'est-ce qui nous distingue, en dépit de l'immense diversité qui existe en Europe, des Etats-Unis ou de l'Asie par exemple ? Ici en Europe, la concurrence est soumise à des limites. De même la liberté individuelle. La solidarité nous impose des limites. Cette valeur distingue l'Europe du modèle des Etats-Unis, par exemple. Il existe dans le même temps des différences considérables avec l'Asie. Nous ne parlons pas de collectivisme. L'individualité, la dignité de l'individu est indivisible et ne peut être soumise à des idées collectivistes. C'est là la grande conquête de la révolution de 1989 : nous ne croyons plus aux principes collectivistes et sommes convaincus que chaque individu a sa propre raison d'être. Nous pouvons diffuser avec assurance cette idée à travers le monde.

Mais rien ne sert de faire de beaux discours, l'Europe traverse une crise grave. Les citoyens ont de moins en moins confiance en elle - et nous ne sommes pas au bout de nos peines. Le malaise ne grandit pas seulement dans la population, il grandit aussi au sein de la classe politique. Beaucoup de mes collègues ont peur de cette Europe. L'Europe est trop souvent considérée comme un monument de bureaucratie. Les députés nationaux n'ont plus guère les moyens d'orienter les décisions par leur action politique. Nous avons évoqué au cours de ce forum la primauté de la politique. Existe-t-elle encore ? Ou doit-elle encore exister ? Nous devons lutter contre la crise actuelle. Nous devons travailler à une Europe meilleure. Nous devons faire comprendre pourquoi nous attachons encore de l'importance, en tant que démocrates de gauche, à l'idée européenne.

Il ne s'agit pas de nier la mondialisation. Il s'agit d'accepter cette mondialisation et de l'organiser de façon constructive et surtout démocratique. Je suis désespéré d'entendre que certains à gauche s'imaginent qu'on peut faire disparaître la mondialisation. Nous ne vivons pas sur un petit nuage. Nous vivons dans le monde réel et nous devons le prendre tel qu'il est pour pouvoir le rendre meilleur. Nous pourrions à cette occasion prendre à notre compte un peu de la fougue dont font preuve nos amis français : les Allemands sont toujours pragmatiques, ils manquent parfois de coups de génie. De ce point de vue là, je suis parfois un peu jaloux de mes collègues français qui portent en eux une fougue et une capacité à s'enthousiasmer. Lorsque des responsables politiques allemands parlent de l'Europe, l'effet est généralement soporifique. Je suis donc heureux d'avoir eu l'occasion de participer au forum franco-allemand.

### *Pour de nouvelles idées: un laboratoire franco-allemand*

Pour donner à l'Europe une impulsion nouvelle, nous devons compléter les secteurs dominants des échanges et de l'économie, presque entièrement communautarisés, par une dimension sociale plus forte. 70 % des Allemands (86 % des Allemands de l'Est ) considèrent que l'intégration européenne mine les normes sociales. Nous devons apporter une réponse à ces considérations [...] Nous devons avoir à l'esprit qu'en tant que responsables politiques, le traité constitutionnel nous a donné une mission. En effet, en matière sociale, il comporte plus de droits et d'obligations que notre loi fondamentale. Il s'agit de transformer cette norme constitutionnelle en réalité constitutionnelle. Ceux qui critiquent le traité ne peuvent pas sérieusement penser que dans une Union européenne qui s'agrandit en permanence, avec 25, 27 ou même 30 Etats-membres, on puisse obtenir un meilleur compromis. Si la constitution est rejetée, le traité de Nice s'appliquera. L'Union serait alors paralysée. Et je doute fort qu'il suffirait alors que quelques Etats-membres créent une avant-garde pour avancer. Si une telle avant-garde voit le jour, elle devra reposer sur un fondement démocratique. Or lorsque j'entends des gouvernements et des représentants du pouvoir l'évoquer, il s'agit d'une avant-garde des exécutifs dans laquelle la démocratie et la voix des parlements n'auront pas leur place. Je ne veux pas de cette avant-garde là.

Quel rôle la coopération franco-allemande pourrait-elle jouer dans ce processus ? Notre mission est de faire vivre l'amitié franco-allemande. Nous pouvons être un laboratoire d'où sortiront de nouvelles idées et de nouvelles formes de coopération. Gaëtan Gorce et moi-même avons développé avec quelques collègues l'idée de créer un ministère conjoint de l'innovation, de la recherche et de la technologie. S'il n'est pas allé jusqu'à parler de budgets communs, Dominique Strauss-Kahn a évoqué des consultations budgétaires

franco-allemandes. Nous pourrions ainsi parvenir à une cohérence forte de nos dépenses et investissements nationaux. Cela n'a rien à voir avec l'idée d'avant-garde. Pour le moment, "avant-garde" est un mot qui fait peur. De nombreux « petits » Etats-membres rejettent le couple franco-allemand tel qu'il existe actuellement et le craignent. Beaucoup jugent les Français et les Allemands arrogants et considérant toujours l'Union comme la Communauté des 12 ou des 15. Nous devons réussir à intégrer les petits Etats-membres et particulièrement ceux d'Europe centrale et orientale. C'est difficile, mais cela en vaut la peine. C'est pourquoi chacun de nos Etats doit oser s'engager sur de nouvelles pistes dans le cadre du partenariat franco-allemand. Ce forum l'a montré : un potentiel important existe pour y parvenir.

Apprendre les uns des autres, apprendre les uns avec les autres : le débat sur la laïcité nous offre de nombreuses possibilités. Comment encourager le dialogue interreligieux ? Comment ce dialogue peut-il s'établir sur des valeurs communes, sur la base du patriotisme constitutionnel ? Il est important que la liberté religieuse soit garantie dans toute la mesure du possible, mais toujours en s'appuyant sur ce fondement constitutionnel. Il serait important de poursuivre ce dialogue. En matière d'immigration et d'intégration, nous pouvons aussi apprendre les uns des autres. L'Allemagne n'a obtenu que peu de résultats en ce qui concerne l'intégration de ses immigrés. Nos partenaires français sont heureusement plus avancés.

Nous devrions aussi évoquer ensemble la question de notre conception de l'Etat. En raison de son histoire, l'Allemagne est partagée dans sa relation à l'Etat. Même à gauche, on a du mal à s'enthousiasmer pour lui. Que pouvons-nous apprendre des Français, qui abordent leur rapport à l'Etat avec assurance ? Les Allemands doivent acquérir cette assurance, sous peine de détruire ses fondements en réduisant sans cesse son champ d'action. Nous devons fixer des limites. L'Etat et les responsables politiques sont les seuls organes légitimés démocratiquement habilités à faire avancer la société avec les citoyens. La formation initiale et professionnelle est un autre domaine à mettre sur notre liste. Les projets ne manquent donc pas et le travail non plus pour nos deux fondations.